

La morale selon Saint-Just

“Tigre altéré de sang” pour Chénier, “monstre peigné” selon Mignet, “archange de la mort” pour Michelet, Saint-Just a mérité tous ses surnoms par son apologie active de la Terreur. Il poussait ainsi à leur limite, selon un processus qui s’est depuis renouvelé, des principes inspirés de la vertu antique.

Personnage redoutable et haï, Saint-Just est également fascinant par sa terrible rigueur, son attachement à la vertu républicaine, et sa fulgurante carrière : lieutenant-colonel de la Garde nationale en 1790, à 23 ans ; conventionnel à 25 ; membre du Comité de salut public à 26 ; guillotiné à 27 ans... Ses écrits sont toutefois assez peu connus, et, outre le texte de la page 4 de couverture, extrait des “Fragments d’institutions républicaines” et où l’intransigeance est apportée à une juste cause, nous citons ci-après quatre extraits des rapports et des discours qui jalonnèrent sa brève carrière de conventionnel.

Sur la Constitution (discours du 24 avril 1793).

Tout peuple est propre à la vertu et propre à vaincre ; on ne l’y force pas, on l’y conduit par la sagesse. Le Français est facile à gouverner ; il lui faut une constitution douce, sans qu’elle perde rien de sa rectitude. Ce peuple est vif et propre à la démocratie ; mais il ne doit pas être trop lassé par l’embarras des affaires publiques ; il doit être régi sans sagesse, il doit l’être aussi sans contrainte.

En général, l’ordre ne résulte pas des mouvements qu’imprime la force. Rien n’est réglé que ce qui se meut par soi-même et obéit à sa propre harmonie ; la force ne doit qu’écarter ce qui est étranger à cette harmonie. Ce principe est applicable surtout à la constitution naturelle des empires. Les lois ne repoussent que le mal ; l’innocence et la vertu sont indépendantes sur la terre.

J’ai pensé que l’ordre social étant dans la nature même des choses, et n’empruntait de l’esprit humain que le soin d’en mettre à leur place les éléments divers ; qu’un peuple pouvait être gouverné sans être assujéti, sans être licencieux, et sans être opprimé ; que l’homme naissait pour la paix et pour la liberté, et n’était malheureux et corrompu que par les lois insidieuses de la domination.

Alors j’imaginai que si l’on donnait à l’homme des lois selon la nature et son cœur, il cesserait d’être malheureux et corrompu.

SUR LA VIOLENCE

Tous les arts ont produit leurs merveilles ; l’art de gouverner n’a produit que des monstres : c’est que nous avons cherché soigneusement nos plaisirs dans la nature et nos principes dans notre orgueil.

Ainsi les peuples ont perdu leur liberté ; ils la recouvreront lorsque les législateurs n’établiront que des rapports de justice entre les hommes, en sorte que, le mal étant comme étranger à leur intérêt, l’intérêt immuable et déterminé de chacun soit la justice.

Cet ordre est plus facile qu’on ne pense à établir. L’ordre social précède l’ordre politique ; l’origine de celui-ci fut la résistance à la conquête. Les hommes d’une même société sont en paix naturellement ; la guerre n’est qu’entre les peuples ou plutôt qu’entre ceux qui les dominent.

L’état social est le rapport des hommes

entre eux ; l’état politique est le rapport de peuple à peuple.

.....
Si vous voulez la République, attachez-vous au peuple et ne faites rien que pour lui ; la forme de son bonheur est simple, et le bonheur n’est pas plus loin des peuples qu’il n’est loin de l’homme privé.

Sur la police générale, la justice, etc. (rapport du 15 avril 1794)

Un homme révolutionnaire est inflexible, mais il est sensé ; il est frugal ; il est simple sans afficher le luxe de la fausse modestie ; il est l’irréconciliable ennemi de tout mensonge, de toute indulgence, de toute affectation. Comme son but est de voir triompher la Révolution, il ne la censure jamais, mais il condamne ses ennemis sans l’envelopper avec eux ; il ne l’outrage point, mais il l’éclaire ; et, jaloux de sa pureté, il s’observe quand il en parle, par respect pour elle ; il prétend moins être l’égal de l’autorité qui est la loi, que l’égal des hommes, et surtout des malheureux. Un homme révolutionnaire est plein d’honneur ; il est policé sans fadeur, mais par franchise, et parce qu’il est en paix avec son propre cœur ; il croit que la grossièreté est une marque de tromperie et de remords, et qu’elle déguise la fausseté sous l’emportement. Les aristocrates parlent et agissent avec tyrannie. L’homme révolutionnaire est intraitable aux méchants, mais il est sensible ; il est si jaloux de la gloire de sa patrie et de la liberté, qu’il ne fait rien inconsidérément ; il court dans les combats, il poursuit les coupables et défend l’innocence dans les tribunaux ; il dit la vérité afin qu’elle instruisse et non pas afin qu’elle outrage ; il sait que, pour que la Révolution s’affermissent, il faut être aussi bon qu’on était méchant autrefois ; sa probité n’est pas une finesse de l’esprit, mais une qualité du cœur et une chose bien entendue. Marat était doux dans son ménage, il n’épouvantait que les traîtres. J.-J. Rousseau était révolutionnaire et n’était pas insolent sans doute : j’en conclus qu’un homme révolutionnaire est un héros de bon sens et de probité.

Sur les factions (discours écrit le 27 juillet 1794 — veille de sa mort —

pour la défense de Robespierre, et que Saint-Just ne put prononcer.)

Les factions, en divisant un peuple, mettent la fureur de parti à la place de la liberté ; le glaive des lois, et les poignards des assassins, s’entrechoquent ; on n’ose plus parler ni se taire ; les audacieux, qui se placent à la tête des partis, forcent les citoyens à se prononcer entre le crime et le crime : ainsi, sous le règne d’Hébert et de Danton, tout le monde était furieux et farouche par peur.

C’est pourquoi le vœu le plus tendre pour sa patrie que puisse faire un bon citoyen, le bienfait le plus doux qui puisse descendre des mains de la Providence sur un peuple libre, le fruit le plus précieux que puisse recueillir une nation généreuse de sa vertu, c’est la ruine, c’est la chute des factions. Quoi ! l’amitié s’est-elle envolée de la terre ? la jalousie présidera-t-elle aux mouvements du corps social ? et, par le prestige de la calomnie, perdra-t-on ses frères, parce qu’ils sont plus sages et plus magnanimes que nous ?

La renommée est un vain bruit. Prêtons l’oreille sur les siècles écoulés : nous n’entendrons plus rien : ceux qui, dans d’autres temps, se promèneront parmi nos urnes, n’en entendront pas davantage. Le bien, voilà ce qu’il faut faire, à quelque prix que ce soit, en préférant le titre de héros mort à celui de lâche vivant.

LA REGLE FROIDE DE LA JUSTICE

Il ne faut point souffrir que le crime triomphe, ni que l’intensité de la morale diminue de sa force contre les méchants. La puissance des lois et de la raison arrive à la suite, et tout le monde tremble sans distinction ; il n’y a plus que des esclaves épouvantés.

Si vous voulez que les factions s’éteignent, et que personne n’entreprenne de s’élever sur les débris de la liberté publique par les lieux communs de Machiavel, rendez la politique impuissante en réduisant tout à la règle froide de la justice ; gardez pour vous la suprême influence ; dictez des lois impérieuses à tous les partis ; les lois n’ont point de passions qui les divisent et qui les fassent dissimuler. Les lois sont sévères, et les hommes ne le sont pas toujours ; un masque impénétrable peut les couvrir longtemps. Si les lois protègent l’innocence, l’étranger ne peut les corrompre ; mais si l’innocence est le jouet des viles intrigues, il n’y a plus de garantie dans la cité.